

Le technicien forestier peut occuper des fonctions de gestionnaire d'un massif forestier, d'agent de développement et d'animation auprès de propriétaires, de technicien d'études ou de recherche, de responsable d'unité de transformation du bois, de chef d'entreprise de travaux ou d'exploitation forestière. Il effectue l'état des lieux de la forêt, inventorie et évalue les peuplements. Il dirige ou effectue le martelage, les coupes, prévoit les travaux sylvicoles, le boisement. Il prépare la mise en marché du bois sur pied ou abattu, estime sa valeur, organise son transport et sa livraison. Par ailleurs, il assure des tâches de communication, de formation, de conseil.

Polyvalent et autonome, le technicien forestier peut avoir différentes responsabilités. Il assure la gestion technique de la forêt en fonction des usages que l'on en fait : production de bois, protection du milieu, accueil et loisirs pour les activités touristiques.

Il fait l'état des lieux de la forêt, inventorie les espèces, dirige le marquage des arbres à abattre et les coupes, prévoit le reboisement, les traitements à appliquer en cas de maladie.

Sur le terrain, à l'ONF, il encadre des agents patrimoniaux, des ouvriers sylvicoles et gère le matériel. Il supervise les travaux prévus dans le plan de gestion et d'aménagement : entretien des plantations, des accès, amélioration des espèces forestières, réglementation et contrôles divers.

Quand il a la gestion complète d'une propriété, il s'occupe de la production et de l'exploitation des bois : il assure alors la vente, le transport et la livraison du bois pour les scieries.

Il exerce essentiellement à l'extérieur, mais son travail comprend une partie administrative importante : statistiques, tracé de plans d'aménagement, devis, suivi du budget, rédaction de rapports, bilans, enquêtes. Il peut réaliser des études de terrain pour des collectivités territoriales ou des organismes de gestion forestière. Il étudie des projets d'aménagement de forêts (réalisation de routes, d'étangs), de défense contre les incendies ou d'accueil et de sensibilisation du public.

➡ Déroulés

Le technicien forestier peut être employé par :

- des organismes publics : l'Office national des forêts (ONF), les Directions départementales des territoires (DDT), des collectivités territoriales, les Centres régionaux de la propriété forestière, les chambres d'agriculture, des associations, groupements ou syndicats de propriétaires forestiers
- le secteur privé : coopératives et exploitations forestières, entreprises de transformation du bois
- des organismes de recherche : INRA, CEMAGREF, etc

Malgré cet éventail de possibilités, le secteur forestier recrute peu. La fonction publique offre une dizaine de postes par an. Les recrutements ne sont pas non plus légion dans la forêt privée et les entreprises de transformation du bois. Cette situation est en train d'évoluer avec l'accroissement du parc forestier et la demande de constructions en bois dans le bâtiment.

Le technicien forestier a certaines perspectives d'évolution :

- A l'ONF, le grade de technicien chef lui est accessible après huit ans de services effectifs. Par voie de concours interne, il peut devenir ingénieur des travaux des eaux et forêts en intégrant l'ENGREF.
- Dans le secteur privé, après confirmation de son savoir-faire, il sera en mesure de s'orienter vers le métier d'expert forestier indépendant ou d'ingénieur forestier.

Métier accessible :

- technicien(ne) forestier(ière)

➡ Accès à la Formation

En priorité :

- BACPRO Forêt (3 ans)
- BAC TECHNO STAV
- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)

Ceci est la liste des principaux diplômes admis. Les titulaires de Bac Pro qui ont une mention bien ou très bien au bac sont admis de droit dans les BTS correspondant à leur spécialité s'ils remplissent les conditions de candidature.

➡ Programme

Matières	Horaires (1)
Lettres modernes	1h
Histoire-Géographie	-
Langue vivante	2h
Education socioculturelle	1h30
Education physique et sportive	1h30
Documentation	0h30
Biologie-Ecologie	2h30
Mathématiques	1h15
TIM	0h45
SESG/Gestion entreprise	3h30
STAE/Aménagement forestier	8h30
Sciences techno. Equipement/Agroéquipement	1h
Module initiative local (MIL)	3h

(1) Horaire hebdomadaire

Examen - validation

Il comporte deux groupes d'épreuves, comptant chacun pour 50 % dans la délivrance du diplôme.

Contrôle terminal

- Expression française et culture socio-économique (coeff. 5)
- Epreuve professionnelle interdisciplinaire ou épreuve technologique (coeff. 7)
- Rapport de stage écrit et oral (coeff. 8)

Une moyenne inférieure à 9/20 à l'ensemble de ces trois épreuves est éliminatoire

Contrôle continu

- Traitement de données (coeff. 3)
- Projet écrit d'un produit de communication (coeff. 3)
- LV1 (coeff. 3)
- Economie générale et appliquée à la gestion forestière (coeff. 3)
- Epreuves à caractère scientifique (coeff. 3)
- Epreuve de techniques forestières (coeff. 5)

Descriptif des matières

Au programme : maths, informatique, langue vivante, techniques d'expression et de communication, économie générale et droit du travail, économie et politique forestière, économie de l'entreprise et gestion des travaux et des chantiers forestiers, description et fonctionnement de l'écosystème forestier, méthodes et techniques d'analyse des forêts (lecture de cartes, lecture de paysages), conduite des peuplements (coupes et travaux d'amélioration), aménagement forestier, exploitation forestière et utilisation des bois (cubage, voirie), éducation physique et sportive.

Stages

La formation comprend également 10 à 14 semaines de stages, dont 8 prises sur la scolarité.

Des travaux pratiques sont réalisés en forêt chez des propriétaires forestiers, à l'Office national des forêts (ONF) et lors de voyages d'études (ou tournées) d'environ 4 semaines.

Statistiques

Statistiques nationales :

en 2017, 73% de réussite.

en 2018, 72% de réussite.


Poursuites d'études

Cette liste n'est pas exhaustive : il s'agit d'exemples des principales poursuites d'études que l'on peut faire après le BTS. L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSA sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études.

- un certificat de spécialisation (CS) agricole en moins d'un an
- un second BTSA en un an pour acquérir une compétence complémentaire
- une licence professionnelle
 - ✓ aménagement du paysage spécialité aménagement arboré et forestier -LEGTPA Meymac (19) - Université de Limoges (87).
 - ✓ espaces naturels spécialité gestion durable des espaces forestiers et développement local - Université de Lorraine – Vendoeuvre les Nancy (54)
 - ✓ espaces naturels spécialité gestion et commercialisation des produits de la filière forestière - Centre d'études forestières et agricoles – Montélimar (26) - Université P. Mendes France – Valence (26)
- un concours pour entrer dans une école d'ingénieurs pour les meilleurs élèves. Il est toutefois conseillé de passer par une classe préparatoire scientifique post BTSa-BTS-DUT (Ministère de l'agriculture). Ils peuvent aussi intégrer l'une des écoles supérieures agricoles privées.

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

Où se former

- 48 **Javols**
MFR Ecole forestière (privé sous contrat) **A**
MFR Ecole forestière (privé sous contrat) 
- 31 **Toulouse**
CFA Aspect Occitanie (privé sous contrat) **A**
- 81 **Saint-Amans-Soult**
LFP André Alquier Haut-Languedoc (privé sous contrat)

A formation en apprentissage



Internat / Hébergement possible

Pour en savoir plus

- Guide régional " choisir ses études supérieures"
- Dossiers Le dico des métiers
- Parcours Les métiers de la chimie - industrie Parcours Nature et environnement
- Voie Pro Les métiers de la propreté et l'environnement
- Zoom sur les métiers Les métiers du bois

Sur internet

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Ens. supérieur et recherche
- www.portea.fr
- www.ecologie.gouv.fr
- www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).